



L'ANSE-SAINT-JEAN

-1838-

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

AVIS PUBLIC

**PROJET DE REGLEMENT NUMÉRO 25-444 CONCERNANT LE TRAITEMENT
DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

Lors de la séance régulière tenue le 11 août 2025, le conseiller Monsieur Daniel Boudraeult a présenté l'avis de motion et le projet de règlement numéro 25-444 ayant pour objet le traitement des élus municipaux et abrogeant les règlements numéro 10-272 et 12-285.

Ce projet de règlement a été présenté conformément aux articles 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001)*.

Objet du règlement :

- Le projet de règlement a pour seul objet de modifier les dispositions relatives à l'article de l'allocation de transition versée aux membres du conseil municipal en cas de fin de mandat, et ce, afin d'assurer la conformité avec la législation en vigueur.
- Ce règlement n'apporte aucune modification à la rémunération des membres du conseil qui demeure les suivantes :
 - Rémunération du maire pour l'exercice financier 2025 : 25 820,28 \$;
 - Rémunération des conseillers pour l'exercice financier 2025 : 8 606,75 \$;
- Ces rémunérations seront indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province du Québec jusqu'à un maximum de 3% pour chaque exercice financier suivant l'entrée en vigueur du règlement ;

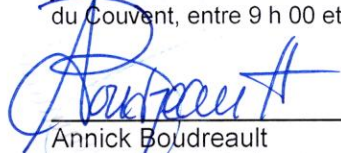
Le présent règlement sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 8 septembre 2025 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 3, rue du Couvent.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.lanse-saint-jean.ca dans la section politiques et règlements.

Donné à L'Anse-Saint-Jean, ce 12^e jour d'août 2025.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annick Boudraeult, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous serment que j'ai affiché l'avis ci-haut sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal situé au 3, rue du Couvent, entre 9 h 00 et 17 h 00.



Annick Boudraeult
Directrice générale et greffière-trésorière